



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 3 septembre 2024, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

133-1-2024 : Règlement 133-1-2024 modifiant le règlement 133-2024 relatif à la tarification – Annexe 3

Ce règlement a pour objet de modifier le tarif pour la médaille de chien, qui passe de 25 \$ à 30 \$.

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 6 septembre 2024.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, résidant à Lanoraie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 11 h et 12 h, le 6 septembre 2024, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 septembre 2024.

Brigitte Beuparlant
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe